

Réunion du 23 septembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 76  
Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBE (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Anne-Marie LATASTE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Hervé LAFITTE, Michel JESER, Paul MONTAUT, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Véronique REMY (pouvoir à M. Thierry LAFFITTE), Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Geneviève GUICHEMERRE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Pierre LAFARGUE, Francis GRINET, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

---

**RAPPORT N° 3 : PLAN DE MOBILITE RURALE : ELABORATION ET CALENDRIER D'APPROBATION**

**Rapporteur** : M. Philippe GARCIA

Vu l'article 51 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) créant l'article L. 1214-8-2 du code des transports,  
Vu l'article L1214-8-2 du code des transports,  
Vu l'article L1214-2 du code des transports et l'alinéa n° 9,

Vu les articles L1213-3-2 du code des transports,  
Vu l'article L143-16 de l'urbanisme,  
Vu l'article L120-1 du code de l'environnement,  
Vu le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM).

La communauté de communes de Lacq-Orthez, compétente dans le domaine du transport à la demande (TAD), a souhaité, dans le cadre de son projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territoire, porter une réflexion particulière sur la mobilité et a lancé en mars 2018, la démarche du Plan de Mobilité Rurale (PMR).

Le plan de mobilité rurale permet de « *prendre en compte les spécificités des territoires à faible densité démographique et d'y améliorer la mise en œuvre du droit au transport, notamment en veillant à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules terrestres à moteur et les modes de déplacements terrestres non motorisés* ».

Le plan de mobilité rurale entend répondre à des enjeux du Développement Durable :

- sociaux : accessibilité aux territoires et aux services, lutte contre l'exclusion.
- économiques : accessibilité à l'emploi, vulnérabilités énergétiques.
- environnementaux : réduction des émissions des gaz à effets de serre et des particules fines.

L'élaboration du projet de plan doit faire l'objet d'une démarche partenariale entre la communauté de communes de Lacq-Orthez, les collectivités, l'Etat, les acteurs de l'insertion sociale et de l'économie, etc.

3 axes ont été pré identifiés et ont fait l'objet de groupes de travail composés des différents acteurs du territoire :

- Axe 1 : développement des mobilités durables, douces et connectées,
- Axe 2 : développement des mobilités solidaires,
- Axe 3 : développement des mobilités intermodales.

Il vous est proposé de valider et de poursuivre l'élaboration du plan de mobilité rurale selon les étapes et le calendrier suivants :

- Formalisation du diagnostic mobilité (septembre-octobre 2019),
- Consolidation des enjeux, définition des objectifs stratégiques et des fiches projets (novembre 2019),
- Approbation du projet de Plan de Mobilité Rurale (décembre 2019).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** l'élaboration du Plan de Mobilité Rurale telle que proposée et le calendrier s'y rattachant,
- **d'autoriser** son Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
  
Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/09/2019